



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 220, 25^e Avenue (Lot 1 576 720)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard des deux futures habitations bifamiliales jumelées sur les lots projetés 6 345 787 (220 à 222, 25^e Avenue) et 6 345 788 (224 à 226, 25^e Avenue), présentement désigné comme étant le lot 1 576 720, ayant pour objet d'autoriser:

- Que l'empiètement de l'espace de stationnement sur la façade du bâtiment, soit de 35,02 % au lieu de l'empiètement maximal de 30 %;
- Que la largeur de l'accès véhiculaire sur ces lots, soit de 7,8 m au lieu de la largeur maximale de 7,5 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 10 décembre 2019 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'île-Perrot, ce 19 novembre 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière